



Paris, le 12 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Débat public EuropaCity

Le débat public sur le projet EuropaCity : espoirs, attentes, craintes et oppositions du public

Le débat EuropaCity a permis au maître d'ouvrage et au public d'entendre un très grand nombre d'avis sur le projet, positifs, réservés ou franchement hostiles, mais toujours argumentés.

La quantité d'informations qualifiées apportée au public et au maître d'ouvrage, ainsi que le regard d'experts indépendants, ont contribué à maintenir le débat à un haut niveau et à cadrer ce projet dans une approche prospective.

En revanche, les incertitudes sur les évolutions possibles du projet EuropaCity et le secret des affaires entourant certains aspects du dossier ont créé des difficultés, une partie du public s'étant montré sceptique sur la viabilité économique du projet.

Les principales positions exprimées lors du débat peuvent être synthétisées de la manière suivante:

- Les acteurs fondamentalement hostiles à l'urbanisation du Triangle de Gonesse souhaitent lui conserver sa vocation agricole et en faire un laboratoire pour une agriculture exemplaire, la majorité d'entre eux n'adhérant pas au concept même du projet considéré comme incompatible avec les conclusions de la COP 21.
- Les acteurs partisans du projet, en particulier les collectivités valdoisiennes qui sont favorables à EuropaCity, fondent essentiellement leur argumentation sur sa dimension économique et ses impacts attendus en termes d'emploi et de changement d'image pour le territoire.
- Les acteurs économiques susceptibles de se trouver en concurrence avec le projet (les centres commerciaux, les commerces de centre-ville, les activités de loisirs, etc.) craignent la fragilisation de leurs propres structures ; cette préoccupation est fortement relayée par certaines collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis, en particulier l'EPT Paris Terres d'Envol et le Conseil départemental.

- Tous les acteurs plutôt favorables au projet sont attachés à son ancrage dans leur territoire. Ils ont formulé des exigences portant sur différents aspects du projet, et parmi celles-ci:
 - l'accès des populations locales aux emplois,
 - l'accès privilégié des PME aux marchés,
 - le respect des objectifs concernant la modération du trafic routier induit par le projet et des garanties sur la part de visiteurs venant en transports collectifs,
 - les conditions d'accès des populations résidentes aux espaces ludiques et culturels, et la place qui serait faite aux initiatives et aux talents locaux.

Ce débat a ainsi permis à une partie du public d'exprimer des réticences, voire parfois un rejet du projet, mais il a également mis en évidence que ce même projet était porteur d'espoirs pour d'autres participants. Beaucoup souhaitent poursuivre le dialogue avec le maître d'ouvrage pour optimiser son impact sur le territoire, si le projet continue son chemin.

Dans cette hypothèse, La Commission a la conviction que le bon aboutissement du projet EuropaCity repose sur la capacité du maître d'ouvrage à intégrer les enseignements du débat et à poursuivre la concertation sur le projet, avec la désignation d'un garant.

La réussite du projet serait également conditionnée par la mise place d'actions fortes et coordonnées de tous les acteurs du territoire, notamment en matière de qualification et d'accessibilité du projet aux populations locales.

Enfin, la Commission a salué la forte mobilisation du public tout au long de ce débat, qui s'est déroulé dans l'ensemble dans un climat studieux et respectueux.

Le maître d'ouvrage dispose aujourd'hui de matériaux très riches en informations pour alimenter sa réflexion et orienter sa décision. Se sont en effet dégagées de ce débat les sensibilités, les demandes et les aspirations du public.

Les prochaines étapes

Dans les trois mois suivant ces publications, le maître d'ouvrage analysera les arguments mis en avant lors du débat, en vue de sa décision sur la poursuite ou non du projet. Le cas échéant, il indiquera les évolutions apportées en termes de programme, de conception et d'intégration du projet aux différentes échelles du territoire.

Contact CPDP : Léo PILLET – leo.pillet@debatpublic.fr – 06 02 63 64 13

Contact presse : Louise HENRY – louise.henry@lesroismages.fr – 01 41 10 08 08

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets – publics ou privés – d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, et qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques. La commission particulière du débat public chargée de l'animation du débat n'exprime pas d'avis sur le fond du dossier.